

signé par un personnage de l'importance de lord Hewart, lord-juge en chef de l'Angleterre, où l'auteur décrit les vices de la bureaucratie. Je sais, naturellement, pourquoi les membres de la Fédération du commonwealth coopératif prennent tant le système des nominations au mérite. C'est parce que la plupart des principaux d'écoles, à qui la commission du service civil demande de diriger les concours, appartiennent à leur groupe, au trust des intelligences. Ainsi, au lieu de recevoir l'appui du ministre, on a celui des principaux d'écoles, membres de la Fédération du commonwealth coopératif. C'est pour perpétuer ce favoritisme qu'ils préconisent si fort le prétendu régime de la nomination au mérite, qui n'existe que dans leur imagination et non dans leurs paroles.

Cela dit, j'espère que toute illusion que crée le mot "mérite" sera dissipée. Je vois que j'ai presque convaincu les honorables députés de l'extrême gauche; sinon, je suis certain que le magnifique ouvrage de lord Hewart terminera le travail. Le livre était cher tout d'abord; il coûtait plus d'une livre. La première édition épuisée, une autre a suivi, qui se vend 5 shillings. J'ignore si on peut se le procurer maintenant; dans le cas de l'affirmative, je le recommande fortement à tout honorable député. Les honorables députés seront étonnés de constater que d'autres pays, comme le nôtre, peuvent aller de l'avant en dépit du fait qu'ils traînent un si lourd fardeau de bureaucratie.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 60 (accord avec les provinces concernant les évaluations, et le reste.)

L'hon. M. HANSON: Qu'espère accomplir le ministre sous l'empire de cet article?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien. Nous pourrions obtenir des provinces qu'elles agissent pour notre compte à certains égards. Nous agissons pour le compte de cinq des provinces en matière de perception de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. HANSON: Espérance trompeuse.

M. CHURCH: L'article 60 permet au Gouvernement de conclure un accord avec les provinces touchant l'évaluation et autres sujets relatifs à l'application de la loi. L'Ontario est l'une des provinces qui ont versé une très forte part de l'impôt sur le revenu au Trésor fédéral. Le ministre s'est-il entendu avec le gouvernement ontarien ou a-t-il conclu un accord avec l'Ontario au sujet de ces doubles droits de succession et de la rivalité des méthodes de perception? A-t-il eu des entretiens avec les autorités de cette pro-

Le ministre a-t-il consulté le ministère de la Justice quant au droit du Parlement de conclure un accord des droits de succession, lesquels sont visés par la définition de la propriété et des droits civils dans les provinces de la propriété réelle et personnelle, domaine qui ressortit à l'autorité provinciale? Le Gouvernement s'est-il demandé si le couronne peut prélever, pour le compte du Dominion, le même impôt sur les mêmes propriétés que celui que la couronne perçoit pour le compte de la province? La couronne est indivisible. Quelle a été la réponse de l'Ontario? Les journaux du matin nous apprenaient que cette province allait en appeler au tribunaux de la taxe de 15 p. 100. Le Gouvernement a-t-il conféré avec les autorités de l'Ontario au sujet de la conclusion d'un accord pour l'application de cette mesure? Qui ont-ils consulté, et quand? Quelle est la nature de l'accord? Tous les documents seront-ils déposés sur le Bureau pour la gouverne du comité?

Nous devrions suivre l'exemple de Washington et confier les mesures de ce genre à un comité des voies et moyens. Il y a des compétences parmi les membres du parti au pouvoir et il est malheureux que des hommes aussi compétents, renseignés, expérimentés et intelligents—je les connais tous assez bien—n'aient pas l'occasion d'étudier cette question au comité. Il est déplorable que nous n'ayons pas, comme à Washington, un régime grâce auquel le comité des voies et moyens serait chargé d'étudier les mesures de ce genre, et non se contenter d'adopter les mesures présentées par nos ministres.

Il est contraire aux intérêts du pays de se taire en de telles circonstances. J'appuie l'effort de guerre du Gouvernement. Personne ne tient à assumer les responsabilités des deux honorables membres qui siègent dans la première rangée, car leur tâche est lourde, épuisante et ingrate. Cependant, au nom de ceux qui composent encore la vieille garde du parti conservateur, je tiens à protester contre la méthode employée ici, méthode qui nous conduit à la confiscation totale des richesses de nos provinces et de la propriété privée; je veux parler des deux droits successoraux différents provenant de gouvernements et d'impôts trop nombreux.

Quelle a été la réponse du gouvernement ontarien? Avec qui les autorités fédérales ont-elles eu des entrevues? Avec les ministres ou les sous-ministres? A-t-on proposé un accord et quelle a été la réponse?